

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des Commissaires du Gouvernement
auprès des Pôles académiques**

A.Gt. 11-10-2024

M.B. 08-11-2024

Modification :

A.Gt. 14-03-2025 – M.B. 28-03-2025 (n° CDA 53340)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 60 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2024 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques ;

Considérant le départ de Monsieur Nicolas ZDANOV et le détachement de Monsieur Thierry ZELLER, respectivement en charge des Pôles académiques hainuyer et Liège-Luxembourg ;

Sur la proposition de la Ministre en charge de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Monsieur Nouridine TAYBI est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Liège-Luxembourg.

Article 2. - Monsieur Michel CHOJNOWSKI est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Louvain.

Article 3. - Monsieur Marc MAYNE est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.

Article 4. - Monsieur Jérémie TOJEROW est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique hainuyer.

Article 5. - [Madame Opaline MEUNIER est désignée]¹ en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Namur.

Article 6. - Le mandat des Commissaires du Gouvernement visés aux articles 1 à 5 du présent arrêté prend cours le 14 septembre 2024 pour prendre fin au terme de l'année académique 2025-2026, soit le 13 septembre 2026.

¹Remplacé par l'A.Gt. 14-03-2025

Article 7. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2024 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques est abrogé.

Article 8. - Le présent arrêté produit ses effets le 14 septembre 2024.

Article 9. - La Ministre en charge de l'Enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 octobre 2024.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE